

Le Tri c'est Super chouette!



CALENDRIER HIVER DE LA COLLECTE DE RESTES ALIMENTAIRES 2017/2018

COMMUNES	DATES
Custines, Marbache, Saizerais	Les lundis : 8 janvier, 22 janvier, 5 février, 19 février, 5 mars, 19 mars. et le mardi 26 décembre
Frouard, Malleloy	Les mardis : 16 janvier, 30 janvier, 13 février, 27 février, 13 mars, 27 mars
Champigneulles, Lay-St-Christophe	Les mercredis: 10 janvier, 24 janvier, 7 février, 21 février, 7 mars, 21 mars
Bouxières-aux-Dames, Millery, Montenois, Pompey	Les jeudis : 18 janvier, 1 ^{er} février, 15 février, 1 ^{er} mars, 15 mars, 29 mars
Faulx, Liverdun	Les vendredis : 12 janvier, 26 janvier, 9 février, 23 février, 9 mars, 23 mars

* Valable du 1^{er} décembre 2017 au 31 mars 2018.

CAMION DE COLLECTE NOUVELLE GÉNÉRATION

Dans le cadre du nouveau marché de prestation de service pour la gestion des déchets ménagers du Bassin de Pompey, la Communauté de Communes a fait le choix d'une collecte des déchets biodégradables et des déchets recyclables par camion à benne bi-compartmentée.

Ce choix permet :

- Une prestation plus sécurisée et moins de nuisance sonore avec notamment une diminution de 15% du temps de collecte et près de 17% de kilomètres en moins.
- Une prestation plus respectueuse de l'environnement avec une diminution de la consommation en carburant de l'ordre de 10%.

Les 2 compartiments sont parfaitement étanches et disposent d'un système pour compacter les déchets.

Les collectes sont organisées en double poste de 5h00 à 21h00 afin d'optimiser le parc de véhicules et d'offrir un service au meilleur coût.



DE NOUVEAUX AGENTS DE SENSIBILISATION ÉCOCITOYENNE



Laurent Trogrlic, Président du bassin de Pompey a accueilli douze jeunes agents de sensibilisation engagés en service civique. Une première expérience pour ces jeunes issus des différentes communes du Bassin de Pompey et venus d'horizons divers.

Nos jeunes ambassadeurs du Bassin de Pompey vont mener des missions pour le moins variées : dans le domaine de la sécurité routière à travers des actions de sensibilisation, au sein des écoles et en tant que patrouilleurs scolaires, dans le domaine de l'environnement en pistant les dépôts sauvages, en accompagnant et conseillant les habitants dans le tri des déchets, en valorisant la démarche « 0 phyto » auprès des usagers ou encore dans le domaine de la propreté de l'espace public...



COMPOSTAGE C'EST PARTI



Samedi 13 décembre une vingtaine d'habitants du village de Liverdun ont répondu à l'invitation de la ville et du Bassin de Pompey pour l'inauguration d'une plateforme de compostage partagé, installée derrière l'église. Ce rendez-vous a permis de présenter le projet qui sera mis en service dans les prochaines semaines.

Cette initiative citoyenne, en lien avec l'association M.O.T.E., s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet de la Communauté de Communes pour l'expérimentation de projets visant à réduire la masse des déchets traités et permettre au plus grand nombre de trier les restes alimentaires dans des secteurs où la mise en place de bacs verts est contrainte.

info pratique

Le sapin de Noël : à déposer à la composterie, à la déchetterie ou à côté du bac vert s'il est du même gabarit.

composterie

Pour votre jardin, votre compost vous attend à la composterie. Il vous suffit de présenter votre vignette*. N'oubliez pas de vous munir d'une pelle et d'un récipient.

HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 16H ⁽¹⁾
LE SAMEDI DE 10H À 17H
⁽¹⁾ Fermeture à 14h du 15 octobre au 15 avril

ADRESSE LES CHAMPS MOUGENOT RD 907 - ROUTE DE SAIZERAIS - 54820 MARBACHE

déchetterie

N'oubliez pas votre vignette.*

HORAIRES D'OUVERTURE ⁽¹⁾
DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H30 ET DE 13H30 À 19H ⁽²⁾
LE SAMEDI DE 10H À 19H ⁽²⁾ DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 13H
⁽¹⁾ Fermeture le 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier ⁽²⁾ Fermeture à 18h du 15 novembre au 15 mars

ADRESSE VOIE DE LA DIGUE - ÉCLUSE DE CLÉVANT - 54390 FROUARD

*Attribuée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ou en mairie, sur présentation de la carte grise du véhicule.



Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey
Tél. 03 83 49 81 81
Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr

Le journal du tri est édité par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Directeur de publication : Laurent Trogrlic
Réalisation : Speedi Rychi Nylon - Metz
Impression : La nancéienne d'impression - 22 000 exemplaires



© Speedi Rychi Nylon - Décembre 2017 | crédit photo : - eco-mobilier - Eco DDS - Bassin de Pompey



Chouette, en 2017 ma taxe Ordures Ménagères baisse... explications :

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est une imposition forfaitaire. Cette taxe est due par les personnes propriétaires d'un logement ou d'un bâtiment que ce dernier soit occupé, utilisé ou non.

COMMENT EST CALCULÉE MA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Elle est calculée par application d'un taux à la base locative cadastrale de chaque propriété, taux fixé par les intercommunalités en fonction du budget nécessaire pour gérer ses déchets.

Le propriétaire peut répercuter cette TEOM dans les charges de ses locataires.

Le taux de TEOM diminue en 2017, pourquoi ?

En 2016, les efforts fournis par les habitants du Bassin de Pompey ont permis de baisser de **21 % le volume d'ordures ménagères** et d'augmenter parallèlement de **32 % les déchets recyclables collectés**.

Le conseil communautaire a souhaité faire profiter dès cette année à l'ensemble des foyers de cet impact positif en baissant le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 10,1 à 9%.

A quoi sert la TEOM ?

La TEOM permet de financer :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte et en apport volontaire.
- La collecte et le traitement des emballages et papiers-journaux en porte à porte ou en apport volontaire.
- La collecte et le traitement du verre en apport volontaire.
- La gestion de la déchetterie et de la composterie (frais de structure, collecte, traitement de chaque flux de déchets).
- La mise à disposition de bacs de collecte ou de sacs.
- Les investissements.

DE LA TEOM À LA TEOMI

La TEOM évoluera sur l'avis d'imposition 2018 qui comprendra une **part fixe** et une **part incitative**.

Grâce à la mise en place de poubelles pucées, votre production de déchets pourra être connue de manière précise sur 2017 et permettra de calculer votre part incitative qui figurera sur votre taxe foncière de 2018. Les tarifs seront fixés en **mars 2018** par le conseil communautaire.

Vous pouvez encore agir et réduire vos déchets

AVEC LA TEOMI, JE VAIS PLUS LOIN DANS LE TRI

En moyenne nous produisons encore **180 kg d'ordures ménagères / an / habitant**. Nous pouvons dès à présent aller plus loin en réduisant cette part, en triant plus d'emballages et de bio-déchets mais également en consommant moins.

Quelques exemples pour vous accompagner

Les emballages et le papier tous recyclés !

32% d'emballages et papiers triés en plus en 2016 et il faut aller plus loin en 2018. Les gestes de tri se simplifient car, sur le Bassin de Pompey, tous les emballages alimentaires en plastique se trient : bouteilles, flacons, pots et barquettes.

Pensez également aux emballages situés dans la salle de bain : emballages pour les soins du corps et des cheveux : flacons de shampooing, démêlants ou de gel douche, déodorants, laques, spray... à déposer dans le sac transparent ou le bac jaune.

Exit les couches, le coton et les mouchoirs en papier qui ne sont pas des emballages !!

Le verre... à l'infini

Après les festivités de fin d'année, pas de relâchement, déposez vos bouteilles dans les **85 points de collecte** situés sur le Bassin de Pompey. Le plus facile à trier des matériaux !! Bouteilles, pots et conserves en verre mais également bouteilles de parfum.

En 2016 vous avez sorti votre bac en moyenne toutes les 3 semaines... Impensable avant la TEOMI !!!

Comment trier pour mieux recycler ?

De nombreux jouets et objets connectés ont été déposés au pied du sapin. Ayez le réflexe tri au moment de changer les batteries.

- Je ne jette pas les piles et accumulateurs usagés à la poubelle.
- Je les rapporte dans un point de collecte (magasins, entreprises, administrations ou déchetteries). Pour la précollecte nous vous offrons un petit cube, à venir chercher à l'accueil de la Communauté de Communes.

Jusqu'à 80% des métaux contenus dans les piles et accumulateurs sont extraits et réutilisés.

Les restes alimentaires c'est dans le bac vert !

Pour les foyers qui n'en ont pas encore, pensez à demander votre bac vert. Il servira à collecter vos déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, coquilles de crustacées...)

Pour vous aider à mieux trier dans votre cuisine, la Communauté de Communes met à votre disposition une petite poubelle appelée bioseau ainsi que des sacs de 15 litres compostables disponibles toute l'année.



Ces petits sacs sont faits en matière recyclable et sont parfaitement biodégradables. Evitez de les stocker trop longtemps dans un endroit humide (buanderie, cave, sous-sol...).

Pour éviter les odeurs, pensez à mettre au fond de votre bioseau une feuille de papier journal ou d'essuis tout et changer le sac tous les 2 ou 3 jours. Vous pouvez également déposer un morceau de carton au fond de votre bac vert.

Ce bac accueille tous vos déchets alimentaires. Vous pouvez compléter avec des déchets verts en alternant les couches.

Venez récupérer à la composterie le fruit de vos efforts pour de belles fleurs et des légumes savoureux.